

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
 SAUMUR : 30 fr.  
 Hors Saumur : 35 fr.  
 Trois mois : 10 fr.  
 Six mois : 18 fr.  
 Un an : 35 fr.  
 En l'absence de l'abonné, le journal sera envoyé à son domicile, sans aucune réclamation.  
 Chez tous les Libraires.  
 A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 25.

INSERIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
 Réclames, . . . . . 30 c.  
 Faits divers, . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées, sans restitution en aucun cas ; Et du droit de modifier, la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne !

A PARIS, Chez M. HAVAS-LEPITTE & Co, Place de la Bourse, 25.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR.  
 28 Janvier 1877.

## Chronique générale.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, examinant l'attitude de divers journaux français à l'égard de la Prusse, déclare que le gouvernement français doit être considéré comme responsable de leurs excès. Elle dit notamment, après avoir cité la Presse, le Moniteur et les Débats :

Le langage de la meute des journaux de Paris serait en lui-même peu dangereux si l'on ne savait, par expérience, que nos confrères de Paris n'obéissent que par ordre venu d'en haut. Il faut donc prêter une grande attention à tous les symptômes de ce genre. Du moment que ces symptômes, que nous avons été les premiers à signaler, commencent à s'aggraver, notre premier devoir est de ne pas désigner l'animosité des journaux parisiens.

Nous devons porter, au contraire, une grande attention à leur conduite, et nous saurons au besoin mettre la nation en garde. Une bonne conscience est le meilleur oreiller ; mais, même alors qu'on est bien couché, on doit vérifier la serrure de ses portes et les espagnolettes de ses fenêtres, et veiller quand on voit des gaillards suspects rôder autour de sa maison.

A la suite de cet article, la feuille officielle publie l'entraillet suivant, complètement d'une phrase du précédent article :

« Nous tenons de source certaine que l'armée française est bien plus prête à entrer en campagne qu'on ne l'avait cru. Elle manque, il est vrai, d'officiers, et n'a pas cette infanterie bien exercée, par laquelle l'armée du second empire s'était distinguée ; mais on a trouvé une compensation dans un effectif

considérable et dans les facilités d'une prompt mobilisation, que l'on n'a pas cessé de préparer. Le passage du pied de paix au pied de guerre s'opérerait dans l'armée française, quoique l'effectif soit très-considérable, avec une grande célérité. »

D'autre part, le correspondant officieux de la Gazette officielle de Carlsruhe, parlant de certaines dépêches de l'Agence Havas, relatives à l'attitude de M. de Werther à Constantinople, écrit à cette feuille :

« On ne devra pas être surpris dans l'entourage du maréchal de Mac-Mahon d'entendre le langage accentué de l'Allemagne. Que nos lecteurs n'oublient pas que notre gouvernement a été informé d'une façon très-positive des démarches faites par le gouvernement russo-français. »

Nous donnons ces extraits à titre de renseignements, et sans leur accorder plus d'importance qu'il ne faut.

M. le président du conseil a reçu, de divers côtés, plusieurs adresses le priant de résister aux exigences du parti radical relativement à la grâce des contumaces. Nous étonnerions beaucoup nos lecteurs si nous leur révélions qu'un nombre des signataires de l'une de ces adresses se trouve un personnage qui s'est montré l'un des plus ardents sectaires de l'annuité absolue, depuis l'ouverture de la Chambre.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« Contrairement au bruit qui a circulé, il ne sera pas adjoint de membres du Parlement à la commission des grâces fonctionnant au ministère de la justice.

» On cite, parmi les membres nouveaux qui seront appelés à en faire partie, M. Faustin-Hélie, de la cour de cassation,

M. Jozon et de Pressensé, anciens députés.

La commission ne compte actuellement parmi ses membres aucun sénateur ni aucun député. Elle a un caractère purement consultatif et est destinée à faciliter l'exercice de la prérogative de grâce que la Constitution donne à M. le Président de la République. On a pensé qu'il ne serait peut-être pas correct d'introduire dans un corps de cette nature des sénateurs et des députés chargés dans le Parlement, de juger la politique du gouvernement et ses actes.

Nous lisons dans la Défense :

« On sait qu'un pétitionnaire nommé Brousse s'est adressé à la Chambre pour obtenir la création d'une fête nationale. On discute beaucoup sur la date qu'il conviendrait de choisir. Les uns préconisent le 14 juillet, jour de la prise de la Bastille ; les autres, le 4 septembre, etc., etc. Un personnage, qui n'est pas encore tout à fait ministre, mais qui doit un certain relief à la République, n'a-t-il pas eu le cœur assez dénaturé pour proposer le 25 février, en ajoutant : « Il ne peut y avoir qu'une voix en faveur de cet anniversaire-là ! »

Nous y avons pensé, et nous allions proposer cette date, avec un programme digne de la solennité « gratuite et obligatoire. »

Ce jour-là, on lirait devant le peuple assemblé le compte rendu officiel de la séance du 25 février 1874, dans laquelle fut voté, A UNE VOIX, l'amendement qui nous donnait la République.

Il est bon que le peuple ait présente à la mémoire la grandeur des origines de son gouvernement.

La commission des chemins de fer a tenu samedi une séance au ministère des travaux publics.

On a longuement délibéré sur la convention passée entre la compagnie d'Orléans

et les compagnies de second ordre des Charentes, de la Vendée, et d'Orléans à Rouen.

Naturellement, on n'a pas pris encore de décision ; bien que la majorité de la commission soit composée de partisans des grandes compagnies, il est impossible de prévoir quelle sera, dans la question spéciale des compagnies d'Orléans et des Charentes, la décision des commissaires.

De nombreuses pétitions, dont les signataires protestent contre l'annexion des compagnies des Charentes à celle d'Orléans, sont depuis quelque temps envoyées au Sénat.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Plusieurs journaux français, et à leur suite une bonne partie de la presse anglaise, ont publié un télégramme ayant la prétention de contenir l'analyse d'une note circulaire du prince Gortschakoff. Cette prétendue note circulaire, présentant l'insuccès de la conférence et le refus définitif de la Porte, déclarait que la Russie ne ferait pas, pour cela, la guerre à la Turquie, et qu'elle se bornerait, comme les autres puissances, à rappeler son ambassadeur de Constantinople sans en arriver à des mesures extrêmes.

» Nous sommes autorisés à prévenir le public que le prince Gortschakoff n'a point écrit une pareille note circulaire et n'a point pris des engagements semblables à ceux qu'un novelliste fantaisiste lui a attribués. »

Les Tablettes d'un Spectateur, qui ne détestent pas les nouvelles à sensation, ont une médiocre autorité ; mais nous croyons qu'elles ont raison en niant l'authenticité d'une note sur laquelle nous avons, dès le premier moment, exprimé des doutes.

Un correspondant de Pall Mall, voulant sans doute réparer le chagrin qu'il a pu causer à ses amis libres-penseurs en traitant

leur de lui un regard rapide qui semblait compter les matelots et les passagers du Didyme ; mais, alors même que leur nombre eût été suffisant pour conseiller la résistance, leur attitude ne permettait point d'y songer.

A l'annonce des Ciliciens, tous s'étaient précipités vers la proue du navire pour mieux voir, et l'on entendait retentir leurs lamentations.

Le nombre des vaisseaux augmentait d'ailleurs à chaque instant, et ce n'était déjà plus quelques pirates, mais une flotte tout entière.

Lélius, Agrippa et Florus étaient restés près de leur ami avec le pilote, et bien qu'aucun signe de faiblesse ne parût sur leur visage, ils ne pouvaient détacher leurs yeux des voiles qui semblaient sortir de la mer.

Leur préoccupation n'était, du reste, que trop justifiée par tout ce que l'on racontait des Ciliciens. Ce nom avait été donné à des pirates dont les principaux postes étaient placés sur la côte méridionale de l'Asie.

Malgré les six vieilles proues de vaisseaux andates qui décoraient le forum et semblaient annoncer la prétention de Rome à la souveraineté des eaux, celles-ci avaient jusqu'alors échappé à son empire.

Carthage y survivait tout entière, et y régnait avec Tyr, son aînée ; avec Alexandrie, sa sœur ; avec Rhodes, Chypre et la Sicile, ses émules, mais

non ses ennemies. Ce fut elle qui couvrit d'abord de corsaires la mer intérieure ; elle fut imitée par les autres peuples maritimes, et la piraterie devint bientôt le champ commun où tous les aventuriers semèrent leurs désirs.

Des milliers de nouveaux Argonautes s'élançèrent à la recherche de cette Colchide qui flottait partout, et revinrent avec des lambeaux de la Toison d'or.

Depuis deux semaines que le Didyme naviguait sur la mer Égée et sur celle de Cilicie, la prudence avait réussi à lui faire éviter la rencontre des pirates ; mais cette fois, elle se trouvait mise en défaut, et toute tentative pour leur échapper eût été inutile.

Les navires ciliciens arrivaient avec la rapidité d'une troupe d'oiseaux de proie, la vergue à mi-mât, les rameurs courbés sur leurs bancs et le pont couvert de soldats.

Tous ces navires étaient armés d'un double éperon d'airain, et avaient les deux bords exhaussés par des claies qui servaient de remparts aux combattants.

Des peintures étincelantes et des métaux précieux ornaient leurs flancs d'où sortaient un seul rang de rames.

Ils s'avancèrent disposés en croissant, gardant entre eux une distance égale et suffisante pour la manœuvre.

A l'une des extrémités volait la galère amirale, reconnaissable à son navire d'escorte placé hors de la ligne, et plus encore à sa merveilleuse richesse.

Ses voiles et ses cordages étaient teints en pourpre byzantine, sur ses étendards d'étoffe de Séricie serpentaient mille broderies de perles, et au-dessus de sa poupe flottait une tente en fine toile d'Égypte.

Quant au corps même du navire, il était décoré d'autant de sculptures qu'une coupe sortie des mains d'Évandre ; les chénisques soutenaient deux ancres en argent massif ; les rames, les mâts, les antennes étaient incrustés d'or, et les immenses tapis de Perse qui couvraient le pont, pendaient jusque dans la mer.

Ce spectacle retenait les Romains immobiles à la même place. Salvus qui avait ordonné d'amener les voiles du Didyme, afin d'éviter un choc, était resté près d'eux et ne pouvait cacher son admiration.

L'instinct marinier du vieux pilote dominait pour ainsi dire son inquiétude et le rendait plus attentif à la beauté des navires ennemis qu'inquiet de leur attaque.

Ne pouvant d'ailleurs rien faire pour l'éviter, il attendait avec cette ferme résignation des hommes habitués à regarder la mort sans se méfier de profil.

Les Romains apprirent de lui que cette flotte

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LES PIRATES DE CILICIE.

(AN DE ROM 675.)

(Suite.)

A ce nom, une visible inquiétude se peignit sur tous les visages, et semblait impossible.

« Que pouvons-nous craindre ? dit-il avec tranquillité, le Didyme n'appartient-il pas au roi de Bithynie, et les Ciliciens ne sont-ils pas ses alliés ?

Le pilote, qui tenait sa barbe d'un air pensif, ne parut point rassuré.

« Les gens de Solos, de Calenderis et de Coracésium ne s'arrêtent point devant de pareilles raisons, dit-il ; et, quand leur avantage s'y trouve, ils ne manquent jamais d'excuses à la Thrace pour violer une alliance. Ici, comme ailleurs, la toute-puissance est l'ennemie de la justice, et le devoir des Ciliciens se mesure à leur volonté.

Le jeune homme se redressa vivement, comme si ces paroles eussent blessé sa fierté ; il jeta au-

tant l'autre jour de monstrueuse la conduite du ministère républicain dans l'affaire Bailleul, déclare aujourd'hui que l'Eglise a tort de se plaindre de la République, qui la traite mieux que les anciens rois de France.

Nous aurons suffisamment indiqué la valeur de ce correspondant quand nous aurons dit que, parmi les adversaires zélés de l'Eglise catholique en France, il range saint Louis !!!

Le correspondant de la France, à Constantinople, donne toutes sortes de détails sur une insulte faite à la France en pleine conférence, devant MM. Chaudordy et Bourgoing par les ministres turcs. Edhem-Pacha aurait dit en substance, en s'adressant à nos représentants, que quand on appartenait au pays qui avait vu les dragonnades et la Saint-Barthélemy, on était mal venu de se mêler des accidents de la Bulgarie.

Edhem-Pacha et Savfet-Pacha sont probablement des abonnés du Rappel, du Temps, du Journal des Débats, voire de la France; ces messieurs ont bien profité de leurs lectures. En tout cas, s'ils ne sont pas des lecteurs des feuilles que nous venons de nommer, ils ont quelques titres à en devenir les rédacteurs.

Pour ce qui concerne la question d'insulte officielle, nous commençons à nous y habituer. Dernièrement, la République des Etats-Unis laissait outrager grossièrement les représentants de la France. Aujourd'hui, c'est un ministre turc qui nous insulte sans motif devant l'Europe; cela coûtera probablement moins cher à la Turquie que n'a coûté jadis au dey d'Alger son coup d'éventail.

Mais quand on est en République...

Mis en présence de l'enseignement congréganiste, l'enseignement laïque vient de subir une nouvelle défaite.

Judi dernier, un concours avait lieu à Tournon à propos d'une bourse vacante au lycée de cette ville.

Dix candidats étaient en présence, six de l'école laïque, deux de l'école congréganiste.

La victoire a été pour ces derniers, âgés de moins de douze ans et avertis, la veille seulement: le nommé Verger (Jules) a obtenu le n° 1 et le nommé Penel (Charles) le n° 2.

Les six candidats soumis au régime de la laïcité ont été complètement battus et distancés de plusieurs longueurs.

D'après une correspondance adressée à l'Agence Havas, la catastrophe de Lormont, qui vient de coûter la vie à six personnes, doit être attribuée non pas à la dynamite, mais à un autre explosif, la mataziette Biet, dont 3,000 kilogrammes, saisis récemment à la gare de Pontarlier, où ils avaient été déclarés à la douane comme engrais, avaient été remis tels quels en tonneaux au fort de

Lormont. On sait que, peu de temps après cette saisie, la fabrique Biet, à Fabry, commune de Satigny, près Genève, fut détruite par une explosion qui fit encore beaucoup de victimes.

On fait observer que la dynamite est fabriquée en France, et que sa fabrication, placée sous la direction de M. Roux, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, est régie par une loi de l'Etat.

Le tribunal de commerce de Bruxelles vient de rendre d'office un jugement qui prononce la faillite personnelle de M. Philippart. Le jugement est ainsi conçu:

Attendu qu'il résulte des renseignements transmis au tribunal de ce siège par M. le procureur du roi de Bruxelles:

1° Que le sieur Philippart en nom personnel est en état de cessation de paiements; Que ce fait est du reste de notoriété publique;

2° Que le sieur Philippart est commerçant;

Que cette qualité est établie notamment: a) par les opérations commerciales faites par le sieur Philippart, à raison de l'acquisition des mines de Fillois et des mines de Wassy et de l'apport de ces mines à des Sociétés anonymes qu'il a constituées; b) par les nombreuses opérations d'achats et de ventes de titres faites par lui en son nom personnel tant à la Bourse de Paris qu'à la Bourse de Bruxelles.

Attendu qu'il y a donc lieu de prendre des mesures dans l'intérêt des créanciers et de déclarer la faillite du sieur Philippart, etc.

M. Lambette est nommé juge-commissaire. MM. Haussens et Slosser, rapporteurs.

M. Philippart a fait immédiatement appel de ce jugement et l'a frappé d'opposition. Il conteste surtout au tribunal le droit de le considérer comme commerçant.

Un homme qui a joué un rôle mystérieux dans la révolution italienne, un vieux patriote, ancien compagnon de J. Mazzini, que quelques personnes peuvent se souvenir d'avoir aperçu parfois aux Tuileries, un de ces hommes, dédaigneux de l'opinion du monde, qui vivent dans leur œuvre, M. Accurati, vient de s'éteindre obscurément à Nice.

### Etranger.

On télégraphie à la Gazette d'Augsbourg: La retraite du grand-duc Nicolas ne fait plus doute. L'élément mahométan sera éliminé de l'armée russe du Caucase et versé dans les garnisons des forteresses de l'intérieur.

Nous lisons dans le Pall Mall que l'empereur Guillaume a ordonné que 4,430,000

marcs pris sur la part revenant à la Prusse dans l'indemnité de 5 milliards soient consacrés à la transformation de l'arsenal de Berlin en un musée destiné à recevoir tout ce qui se rattache à la glorieuse histoire de l'armée prussienne.

Le correspondant du Times déclare, non sans chagrin, que la véritable cause de l'arrogance des Turcs est dans les divisions qui existent entre les puissances de l'Europe.

Le Times a raison, mais il devrait bien dire d'où provient cette division.

Le Tagblatt demande que l'Europe profite de la situation embarrassée où se trouverait la Russie pour exclure à jamais cette puissance de tous concours à la solution de la question d'Orient. Tant que le grand problème oriental ne serait pas résolu dans ce sens le continent ne pourrait jouir d'une paix durable.

La Vorstadt Zeitung conseille aux Serbes de rechercher en toute franchise et sincérité l'appui de l'Autriche. Si l'on comprenait enfin à Belgrade que ce serait là la meilleure garantie pour l'avenir de la Serbie, dit la feuille citée, ce revirement dans la situation ne serait pas payé trop cher, même aux prix des humiliations que la guerre a fait subir aux Serbes.

Roustchouk, 20 janvier, soir.

L'effectif de l'armée turque du Danube dont le quartier général est ici et qui est destinée à prendre la première offensive est de:

184 bataillons de nizams, 76 bataillons de redifs, 21,000 chevaux, 292 canons.

Toutes ces troupes sont parfaitement équipées et prêtes immédiatement à entrer en campagne.

Jassy, 20 janvier, soir.

Il est certain que le quartier général de l'armée du Sud quittera incessamment Kischineff. Tous les logements qui se sont trouvés disponibles ont été déjà loués par les officiers russes.

L'impression générale ici est que la Turquie étant forcée de s'opposer catégoriquement à l'indépendance de la Roumanie, c'est contre les troupes roumaines qu'auront lieu les premiers chocs de l'armée turque.

On croit à l'imminence de la guerre dans les régions officielles anglaises. C'est le général Clarmont qui serait attaché à l'état-major d'Abd-ul-Kerim. Les hostilités commenceraient à Kars.

Le mouvement très-hostile des populations grecques de l'Eschine de la Thessalie s'accroît. Un soulèvement est imminent, malgré les hypocrites avances faites par Midhat-Pacha aux patriarches et aux dignitaires de l'Eglise orthodoxe.

Opinion des officiers turcs sur la guerre.

Un de nos amis, dit la Correspondance universelle, a constaté l'arrivée à Constantinople

de plusieurs régiments égyptiens. Il a eu l'occasion de causer avec des officiers turcs, et tous lui ont dit:

« Nous savons que la Russie n'est pas prête, tandis que nous le sommes. Nous n'avons eu qu'un tort, celui de céder à l'ultimatum russe au sujet de l'armistice. Les Monténégrins nous ont battus à plate couture, ils nous ont flanqué une pile complète (expression authentique); aussi nous leur tirons notre chapeau. Mais consentir à un agrandissement de la Serbie, que nous avons écrasée, jamais nous n'accepterons cette humiliation. Quant à la Roumanie, elle ne perdra pas pour attendre, et nous savons aujourd'hui quel cas faire d'elle. »

### ESPAGNE.

Les journaux officiels espagnols s'occupent des difficultés que le cabinet de M. Canovas trouve à appliquer la loi portant suppression des franchises basques. Il est vrai qu'ils ajoutent en même temps « qu'une loi, si juste qu'elle soit, ne saurait changer l'esprit public et étouffer les sentiments de ceux qui se sentent blessés par une réforme radicale; mais que le devoir du gouvernement consiste à aplanir ces obstacles et à mener à bonne fin cette réforme, en triomphant lentement et pacifiquement de toutes les difficultés. C'est le but que le ministère poursuit sans s'effrayer des oppositions que, du reste, il avait déjà prévues. »

En attendant, il est parfaitement exact, comme l'a annoncé le télégraphe, qu'une nombreuse réunion des administrations municipales de Guipuzcoa a décidé à l'unanimité d'opposer une résistance passive à l'application de la loi sur le recrutement militaire, qui est la partie la plus grave à réaliser de la réforme; il se pourrait donc que les choses ne se passent pas aussi pacifiquement que les journaux officiels veulent bien le donner à entendre.

Nous trouvons d'ailleurs très-naturel que les villes les plus importantes du pays basque, qui ont donné tant de preuves de leur amour pour la liberté, au risque de compromettre leurs institutions, comme cela est arrivé, s'empressent maintenant de protester par leur attitude contre la conduite du gouvernement central. Celui-ci, en récompense de leur ardeur contre le Carlisme, qui affirmait les fueros dans toute leur intégrité, leur enlève ces institutions. Cette punition sévère, nous l'avions prévue, et ces prétendus patriotes n'ont pas été sans la mériter. Mais, il ne faut pas se faire illusion, ce ne seront pas les libéraux basques qui, par leur attitude, sauveront les fueros.

Quant à une nouvelle guerre civile, nous ne la croyons pas possible pour le moment, et, à moins que des événements inattendus ne viennent compliquer la situation, ce qui est d'ailleurs possible, l'armée d'occupation du général Quesada permettra au gouvernement de Madrid de mener à bonne fin sa réforme; mais ce sera temporaire, et le gouvernement y perdra le peu de sympathie qu'il peut avoir conservée dans le nord de l'Espagne.

était celle du Carthaginois Isidore, le plus puissant des Ciliciens; et, si Isidore était assis sur son trône, il leur fit admirer sa galère amirale, encore plus merveilleuse pour sa construction que pour sa magnificence.

Salvus déclara que, vu sa légèreté, elle ne pouvait être construite en bois d'épicéa noir, ni même en cèdre d'Afrique, mais seulement en sapin de Sanir.

Le grand mâ, solidement appuyé sur un second mâ oblique, soutenait une antenne relevée vers les deux bouts. La voile, proportionnée au navire, égalait exactement le tiers de sa longueur, et était retenue par une seconde antenne inférieure qu'une roue faisait mouvoir.

Au lieu des tours qui chargeaient des deux extrémités des Baris égyptiens, la galère carthaginoise n'avait que deux loges destinées aux guetteurs; au haut du mâ, s'élevait une gabie remplie de frondeurs et d'archers.

Salvus fit remarquer aux passagers du Didyme que les courtes rames, en chêne de Basan, étaient fixées à des scalmes d'airain, et blâma seulement les deux pales dressées à la droite et à la gauche de sa poupe.

— Voici, en effet, d'autres navires où un seul matelot tient la clef et gouverne, fit observer Lélius.

— Ceux-là sont des vaisseaux rhodiens, répondit

Salvus, toutes les nations maritimes ont grossi la flotte d'Isidore. Derrière sa galère, vous voyez les Phéniciens avec leurs voiles rouges, vers le milieu du cercle sont des Grecs, des Pamphyliens, des Thraces, et quelques petits navires venus de la Sicile et de l'Apulie; à l'autre extrémité naviguent les Baris d'Egypte, reconnaissables à leurs voiles de papyrus, garnies de clochettes, et à leurs étendards de trois couleurs; enfin, aux derniers rangs, s'avancent quelques grosses barques gauloises dont les voiles de cuir sont teintes en azur de mer.

Pendant ces explications du vieux pilote, la flotte continuait à s'avancer dans le même ordre.

L'aile gauche avait déjà dépassé le Didyme, lorsque, se repliant par une manœuvre hardie, elle rejoignit l'aile droite qui volait à sa rencontre, et renferma le navire bithynien dans un cercle infranchissable.

Salvus, qui avait suivi ce mouvement avec un intérêt pour ainsi dire involontaire, se prit la barbe, et murmura à demi-voix:

— Des archers de Syrie ne conduiraient pas leurs chevaux plus sûrement; la mer est aux Ciliciens.

Cependant la galère amirale s'était détachée du cercle.

Arrivée à la poupe du Didyme, elle tourna légèrement sur elle-même et vint heurter bord à bord.

Les matelots bithyniens étaient tombés à genoux, les mains tendues comme des suppliants, et les esclaves épouvantés avaient caché leurs visages sous un pan de leurs robes.

Mais Salvus, accouru au pont mobile que les pirates venaient de jeter entre les deux navires, échangeait avec eux de rapides explications en langue punique.

Il revint bientôt vers les Romains et les avertit de passer dans la galère cilicienne.

Tous quatre le suivirent en silence et arrivèrent devant Isidore, qui se tenait debout près de la vaste chambre construite au pied du grand mâ.

Bien que ses traits ne pussent laisser de doute sur son origine africaine, il portait le costume grec, et avait la tête couverte du pallium.

Un faisceau dénoué de javalots syriens était à ses pieds, et sa main gauche s'appuyait sur un trident doré à manche d'ébène.

Salvus lui ayant dit que le Didyme arrivait de Crète et se rendait à Chypre, il crut que ses prisonniers étaient Grecs, et se servit du dialecte ionien pour leur demander qui ils étaient.

Le jeune patricien répondit:

— Des hôtes du roi Nicomède, ton allié.

— Il ne l'est plus, dit Isidore, depuis que ses vaisseaux ont refusé de nous payer le tribut.

— Neptune a donc abdiqué entre tes mains la royauté de la mer? demanda le Romain avec une

gaieté libre.

— Non pas Neptune, répondit le corsaire, mais le tout-puissant Minos, seul dieu adoré par les Ciliciens.

— Et c'est également lui sans doute qui t'a substitué aux droits d'Apollon et d'Esculape dont tu viens de recueillir les héritages à Epigauré et à Claros?

Cette allusion eut pour effet, récemment pillés par les Ciliciens, fit sourire le front d'Isidore; mais ce ne fut qu'une passagère lueur; il reprit aussitôt d'un accent plus brusque et avec une sorte d'emphase:

— Qui a donné au roi Nicomède le droit de défricher nos mers de ses vaisseaux? N'a-t-il pas à lui le Pont-Euxin et l'Hellespont que nous n'avons point encore redemandés? D'où lui viendrait le privilège de traverser impunément le domaine que nous labourons de nos galères?

— Qu'à cela ne tienne, reprit le proscrit; puis-je que tu fies fait le Capite du détroit cilicien; nous ne refuserons point de te donner pour droit de passage le gâteau de farine et de miel.

(La suite au prochain numéro.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République en date du 16 janvier 1877, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur, M. Cormerais a été démis de ses fonctions de la loi du 21 juin 1865, signée aux termes de la loi du 21 juin 1865, pour remplir, pendant l'année 1877, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

Un sieur Louis Bouvet-Garnault, demeurant à la Rancheraie, commune de Couziers (Indre-et-Loire), sur la limite de l'arrondissement de Saumur, a disparu de son domicile dans la matinée du 18 janvier.

Il est âgé de 71 ans, les cheveux très-abondants et très-blancs; la barbe (favoris seulement) est également très-blanche.

Il était vêtu d'un pantalon de laine gris mélangé, le bas des jambes en étoffe neuve; chemise en toile; gilet de laine grise se fermant sur le devant avec des galons; chaussures de laine gris-marron.

Depuis quelque temps, ce vieillard semblait ne plus avoir toutes ses facultés. On croit qu'il s'est jeté à l'eau à Candés, à l'embouchure de la Vienne.

**Nouveaux chemins de fer.** — Six projets de loi relatifs à la déclaration d'utilité publique de nouvelles lignes ont été déposés par plusieurs députés. Au nombre de ces lignes se trouve celle de La Flèche à Saumur et Poitiers.

**Chemins de fer de la Vendée.** — Un mouvement administratif très-important vient d'avoir lieu à la Compagnie des chemins de fer de la Vendée. MM. Philippart et de Launay viennent de donner leur démission d'administrateurs.

M. Siegfried, administrateur du Comptoir d'escompte, a été nommé président du nouveau conseil d'administration.

**Théâtre de Saumur.** — Lundi prochain 29 janvier, le Théâtre de Saumur et le Théâtre d'Angers joueront à Saumur le *Songe d'une Nuit d'été*, opéra comique en 3 actes, d'Ambroise Thomas.

M<sup>me</sup> Barwolf, Rita Lelong, M<sup>m</sup> Billon, Badiali et Laidet rempliront les principaux rôles.

En vertu des dispositions combinées des articles 2 et 9 de la loi du 21 mars 1831, l'individu né en France de parents étrangers était assujéti aux obligations de service de la classe à laquelle il était appelé à procéder aux opérations du tirage au sort, après la déclaration faite par lui en vertu de l'article 9 du Code civil.

L'article 9 de la loi du 27 juillet 1872 a modifié cette prescription et n'a assujéti l'individu né en France de parents étrangers qu'aux obligations de service de la classe à laquelle il appartient par son âge.

Le conseil d'Etat n'a pas admis que ces dispositions de la loi du 27 juillet pussent recevoir un effet rétroactif; il a décidé que l'individu né en France de parents étrangers et appelé à faire partie de l'armée avant la mise en vigueur de la loi du 27 juillet 1872 devait compter dans la réserve de l'armée active jusqu'à la libération de service dans la réserve de la classe à laquelle il a été appelé à tirer au sort.

**L'Avenir militaire** publie la nomenclature, par région territoriale, des bureaux de recrutement, de mobilisation et de réquisition, tant pour l'armée active que pour l'armée territoriale, du service des chemins de fer, des tribunaux, parquets, pénitenciers et prisons militaires. Voici les renseignements qui concernent la 9<sup>e</sup> région.

Bureau de recrutement, de mobilisation et de réquisitions: Le Blanc, Châteauroux, Châtelleraul, Poitiers, Angers, Tours, Parthenay, Cholet.

Justice militaire: conseil de guerre à Tours. Prison de Tours.

**Poitiers.** — Le bruit a couru que Isidore Robledo, le meurtrier de la voie d'Accession, avait voulu attenter à ses jours dans sa prison. Robledo se porte très-bien, boit, mange et paraît fort tranquille.

Quant à ses deux victimes, leur état va

toujours s'améliorant. M<sup>me</sup> Grégoire va de mieux en mieux, et si aucune complication ne survient, tout fait espérer une prochaine guérison.

**Nantes.** — Jeudi dernier, Julien Ardois, condamné pour incendie volontaire, par la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, à 15 ans de travaux forcés, a été frappé d'un coup de couteau, dans la région du cœur, par un de ses co-détenus nommé Guincheleau.

Interrogé sur le mobile de sa criminelle action, celui-ci répondit que, fatigué du régime de la prison, il voulait se faire condamner aux travaux forcés.

Reste à savoir si ses désirs seront satisfaits, car heureusement pour Ardois, sa blessure est sans gravité.

### CONSEIL DE GUERRE DE RENNES.

Le conseil de guerre du 40<sup>e</sup> corps d'armée, dont le siège est à Rennes, a, dans sa séance du 6 janvier, rendu un jugement qu'il est utile de porter à la connaissance des hommes non complètement dégagés des obligations militaires. Le *Journal de Rennes* rapporte ainsi ce jugement.

« Un nommé Edouard Frogerais, soldat au 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie, renvoyé dans ses foyers, à Rennes, en congé valable jusqu'à sa libération du service actif, avait pris la tenue civile et pensait être affranchi désormais de tous les devoirs de la discipline militaire.

Le 13 novembre dernier, vers sept heures et demie du soir, il revenait avec un nommé Martin de la foire de Casson, où l'un et l'autre avaient fait de copieuses libations.

Les deux camarades rencontrèrent, dans la rue de Paris, trois officiers du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et les injurièrent grossièrement.

Traduits devant le tribunal de police correctionnelle de Rennes, ils furent condamnés, le 16 novembre dernier, tous deux à 5 francs d'amende pour ivresse manifeste, et en outre Martin à quinze jours d'emprisonnement, Frogerais à un mois de la même peine, pour outrages envers des commandants de la force publique, en vertu de l'article 225 du Code pénal.

Ce jugement, en ce qui concerne Frogerais, soldat en congé, donna lieu à un appel de M. le procureur général près la cour de Rennes, et la chambre des appels de police correctionnelle rendit, le 13 décembre, un arrêt annulant, pour cause d'incompétence, le jugement du 16 novembre, et renvoyant Frogerais devant la juridiction militaire.

Sur l'ordre de M. le général commandant la 40<sup>e</sup> région de corps d'armée, le conseil de guerre de cette région fut donc saisi de l'affaire Frogerais, et, le 6 janvier, ce conseil, siégeant à Rennes, condamna Edouard Frogerais à une année d'emprisonnement pour outrages par paroles et par gestes envers ses supérieurs.

C'est le minimum de la peine édictée par l'art. 224 du Code de justice militaire, la loi interdisant pour ce délit l'admission des circonstances atténuantes.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 janvier 1876.

Versements de 122 déposants (22 nouveaux), 19,891 fr. 75 c.  
Remboursements, 15,614 fr. 10 c.

### Dernières Nouvelles.

À la Bourse de Paris d'hier, 22 janvier, les premiers cours cotés ont été de 74.75 sur le 3 0/0 et de 105.85 sur le 5 0/0. Une demi-heure après l'ouverture, la hausse rapide s'est déclarée; le Trois est arrivé à 78.07, le Cinq à 107.20. Ce sont là des prix qu'il faut retenir; nous ne les avons jamais vus.

Péra, 22 janvier, midi.  
Le Porte avait manifesté l'intention de rappeler ses ambassadeurs près les diverses puissances de l'Europe.

Sur les instances du plénipotentiaire allemand, baron de Werther, cette intention n'a pas été suivie d'exécution.

Pour les articles non signés: F. GODET.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La Bourse de Paris nous a donné dans ces derniers temps un spectacle curieux et instructif tout à la fois: nos rentes s'élevaient à mesure que les chances d'un accord diplomatique allaient s'affaiblissant.

Ce spectacle était curieux, en ce sens qu'il établissait comme le *Self government* de l'opinion; le télégraphe avait beau nous révéler l'impuissance de la diplomatie et nous dire que tout espoir devait être considéré comme perdu de ce côté, le monde financier répondait par des chiffres, et des chiffres soutenus par des écus, qu'il avait la prétention de voir mieux et plus loin que les hommes d'Etat. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres contenus dans nos bulletins de chaque jour; ils sont suffisants pour montrer qui aura le mieux vu, des hommes politiques ou des hommes de finances.

Ce spectacle était aussi instructif, en ce sens qu'il donnait la mesure de la vitalité et des ressources infinies de notre marché français: il suffisait du plus léger affaiblissement dans les craintes que la question orientale faisait concevoir, pour qu'au moment le courant naturel de l'épargne française reprenait le dessus. Ces capitaux, il est vrai, encore à demi-rassurés seulement, se portaient presque exclusivement sur nos grands fonds d'Etat, mais on peut déduire de cet empressement avec quel élan non moins grand ils feraient retour aux entreprises industrielles du travail national le jour où la politique cesserait de leur livrer la voie avec ses signaux d'alarme.

Nous laisserons de côté la froide nomenclature des cours contenus dans nos bulletins quotidiens, et nous nous attacherons surtout dans ces revues hebdomadaires à mettre en lumière ces observations plus générales que provoque la situation financière du pays et auxquelles le peu d'espace d'un rapide bulletin ne saurait convenir. La aussi, nous pourrions donner plus d'étendue à telle ou telle affaire particulière, ou à telle société sur laquelle l'attention du moment se trouvera plus directement appelée.

Dans ces derniers temps, un groupe de valeurs fortement éprouvées a été le groupe des valeurs de crédit; nous ne voulons pas seulement parler de quelques accidents survenus à des établissements français ou belges, tels que la Banque franco-hollandaise et quelques autres: le sort de ces établissements était depuis longtemps prévu et fixé; on a même dû être étonné de la longueur de leur agonie; mais nous voulons parler de l'état de marasme et de langueur dans lequel sont actuellement tombés même des établissements de crédit dont l'existence n'a jamais été menacée ni compromise en un degré quelconque. Cela tient à ce que l'exercice 1876 n'aura pas été fructueux pour eux; les plus prudents se sont condamnés à une inactivité à peu près complète, et cette inactivité est peu faite pour engendrer de gros dividendes; les autres, plus téméraires et voulant répondre aux exigences du capital-actions, se sont risqués dans des affaires qui ont dû faire à l'avoir social des brèches, partielles sans doute, mais encore assez sensibles. A ce point de vue, les établissements nouveaux de ce genre qui se fonderont auront une position très-avantageuse; ils profiteront des leçons du passé que leurs aînés ont payées si cher, et ils apporteront dans la lutte des forces non enlaidies et un capital intact.

Le Crédit foncier de France est certainement celui auquel la période écoulée aura été la plus funeste; nous pousserons la charité jusqu'à ne pas vouloir aller en ce moment trop au fond des choses, et du reste, tout le monde sait suffisamment combien sont grandes les pertes que cette institution aura à supporter pour avoir voulu sortir du cadre d'affaires qui lui était tracé par ses statuts. Des efforts sont faits, des combinaisons plus ou moins savantes, plus ou moins habiles, sont mises en avant, pour tâcher de réparer ou de masquer la situation, en attendant que le temps ait pu donner une amélioration réelle. Ces efforts et ces combinaisons convergent vers une reconstitution du Crédit foncier, entraînant l'absorption du Crédit agricole; les nouveaux statuts servant de base à la reconstitution ont été soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

La crainte d'un refus de la part du Conseil d'Etat avait motivé une baisse assez sérieuse des actions de cette société; lorsqu'on a considéré l'homologation comme certaine, les cours se sont relevés; mais la crainte d'une résistance de la part du ministère des finances les a fait faiblir de nouveau. Une note insérée dans le *Journal des Débats* est venue donner plus de consistance à ces appréhen-

sions. En effet, cette note insiste avec une intention marquée sur certains points relatifs aux droits des tiers pour le passé qui n'avaient jamais fait doute pour personne et qui auraient pu se passer peut-être de cette affirmation nouvelle.

Néanmoins, la note se termine en faisant connaître que la situation particulière du Crédit foncier, en ce qui concerne la spécialité d'affaires pour laquelle il a été créé, ne sera pas profondément modifiée et que notamment la surveillance du gouvernement sera plutôt renforcée que détruite; ce qu'il faut surtout désirer, c'est qu'elle soit plus soigneusement exercée.

L'année 1876 n'a pas été beaucoup plus favorable aux valeurs industrielles qu'elle ne l'a été aux valeurs de crédit. La plupart de nos établissements ont souffert d'un très-grand ralentissement de leurs affaires; ces risques de morte saison sont inhérents à ces entreprises, et les capitaux qui s'y engagent doivent d'avance prendre leur parti de l'instabilité de leur revenu.

Il en sera à plus forte raison ainsi lorsque, dès le début, des exagérations regrettables ont été commises, comme cela a été fait pour les Tramways, on a mis à profit l'ignorance du public et la nouveauté de ces entreprises pour écouler les titres à des prix fantastiques; la hausse qui frappe quelques-unes de ces actions doit déjà passer bien des déboires, et l'on n'est probablement pas encore arrivé à la limite extrême des déceptions.

Nos grandes lignes de chemins de fer français échappent heureusement aux préoccupations de cet ordre: leurs titres constituent toujours un des meilleurs placements et de ceux que l'épargne recherche, avec raison, avec le plus d'empressement. La garantie accordée par l'Etat aux actions de l'Est algérien les place immédiatement à côté de celles de nos grandes lignes, et le prix modéré où elles sont encore appelées vers elles les capitaux qui ne veulent pas courir d'aventures. Les économies réalisées dans la construction de cette ligne permettent de prévoir que le revenu garanti de 6 0/0 ne sera qu'un minimum bientôt et largement dépassé.

Voici le sommaire du dernier numéro de LA LUMIÈRE, 41, rue des Saints-Pères, Paris:

Le Mouchoir rouge, roman patriotique, embrasant les gubres de la Vendée, par F. Du Boisgobey. — Le Tour du Monde politique, par O.-H. de la Montagne. — Etranger. — Une Soirée au Faubourg Saint-Germain, par Normand. — Une Victime de M. Buloz, par Armand de Pontmartin. — Harmonie de l'Architecture et du Culte, par Oscar Havard. — La Femme du peuple chez elle. — La Gorgone, par G. de la Landelle. — Musique et Théâtres, par G. C.

Prix de l'abonnement: Un an 10 fr.; avec cartes géographiques, 15 fr.

*L'Etrangère*, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie française, vient de paraître dans le format grand in-18, chez l'éditeur Calmann Lévy et à la librairie Nouvelle. Un volume, prix 2 fr. (franco).

La *Revue littéraire*, publication mensuelle, dont nous avons parlé lors de son apparition, en est à son 4<sup>e</sup> numéro. Elle tient largement son programme. Outre les rédacteurs de *L'Univers*, qui tous écrivent, elle compte divers collaborateurs traitant des questions spéciales.

Elle a publié dans ses premiers numéros trois articles littéraires de M. Louis Veuillot, une étude de M. Eugène Veuillet sur M. Victor Hugo et la Vendée, des articles de MM. Léon Aubineau, Auguste Roussel, Arthur Loth, A. Bastoul, etc., etc., sur diverses questions d'histoire, de philosophie et de littérature; des courriers littéraires de l'étranger.

Son bulletin bibliographique a rendu compte d'une centaine d'ouvrages différents et signalé les principaux livres nouveaux.

La *Revue littéraire* est servie gratuitement aux abonnés de l'une et l'autre des deux éditions de *L'Univers*.

Prix, 6 fr. par an. Bureaux: 10, rue des Saints-Pères, Paris.

*L'Univers illustré* a commencé, la semaine dernière, la publication d'une série de contes et de dessins inédits, par Henry Monnier. Dans le même numéro, magnifique planche en double format, représentant la conférence à Constantinople, portraits des ambassadeurs, etc., etc.

### CRÉDIT HYPOTHECAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

F. GODET, propriétaires-gérants.

# GRANDS MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS

LES PLUS VASTES DE SAUMUR

Place Saint-Pierre

GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DE BLANC

LUNDI 29 JANVIER 1877

Occasions hors ligne qu'il serait impossible de trouver ailleurs et même dans nos Magasins, à aucune autre époque de l'année. — Toutes nos Toiles et tous nos Blancs achetés hors Cours, dans le courant de l'année, sont soigneusement mis de côté pour être vendus au moment où les affaires sont moins actives. — Nous ne donnons pas de détail, disons seulement: Nos Toiles sont bonnes et vendues à petit bénéfice. Nous allons mettre en vente, le LUNDI 29 JANVIER, plusieurs affaires importantes à des prix exceptionnels et dont les dames conserveront longtemps le souvenir. Ces affaires consistent en Toiles blanches, jaunes, crémees et fil blanc pour Chemises et pour Draps, Toiles crémees, Mouchoirs poche, 100 douzaines au moins, Linge de table, Linge de toilette, Torchons tout faits, Draps pour trousseaux de pension, Linge de cuisine, etc.

### SERVICE DE TABLE

Très-grande occasion qu'on ne retrouvera plus.  
Service de 12 couverts tout fil, avec nappe encadrée, 19 Francs.  
Cet article ne s'est jamais vendu moins de 36 francs.

### LINGE DE TOILETTE

Serviettes anglaises, rayures et carreaux, le douzaine, 8 90  
Serviettes éponge, très agréables à l'usage, 1<sup>re</sup> qualité, la douzaine, 12 75

### COMPTOIR DE BLANC DE COTON

Crétonne, sans apprêt, qualité supérieure, infusible, 1 15  
Schirting, madapolam des Vosges, très bonne qualité, 60  
Toile de l'Inde, renforcée sans apprêt, 80  
Comptoir spécial de mouchoirs de poche  
QUATRE SORTES SONT TRÈS-AVANTAGEUSES  
1<sup>re</sup> sorte. — Mouchoirs batistes, en boîte par douzaines, ourlés, brodés aux initiales, blancs et vignettes, la douzaine, 12  
2<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs Cholet, blancs et vignettes couleurs, la douzaine, 5 90  
3<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs toile Cholet, la douzaine, 7 90  
4<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs toile Cholet, Blanc de pré, la douzaine, 9 90

### Occasion extraordinaire

Les plus grands Fabricants de bas créés Messieurs BOLLANGER, DURAND et C<sup>ie</sup>, reconnus pour fabriquer la meilleure marchandise en bas de femme et dont la marque est très-appreciée par les Maisons les plus importantes, cessant le commerce par suite du décès de l'un d'eux, nous avons cru faire plaisir à notre clientèle en soldant tout ce qui leur restait.  
Cinq cents douzaines de bas créés pour Dames  
1<sup>er</sup> LOT  
200 douzaines, très-bonne qualité, coton Jumel, entièrement fini, la paire, 1 20  
2<sup>e</sup> LOT  
300 douzaines, maille fine et renforcée, 1 70  
Cette qualité était cotée pour être vendue aux Maisons de gros 25 fr. la douzaine.

### TORCHONS

Longueur 90 c., tout faits, la douzaine, Le mètre, largeur 55 c.  
Toile Frenaye, 2/3, pour chemises.  
Toile d'Armanière, occasion extraordinaire, 2/3, pour chemises.  
TOILE BLANCHE LIZIEUX  
Crémees Lizeux, très-bonne qualité, 2/3, pour chemises.  
4/4 pour draps.  
Crétonne, 2/3, 12 R, marque très connue, vendue toujours à 10.

## LES GRANDS MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS

Garantissent l'usage de leurs Toiles et remboursent intégralement toute personne qui n'en sera pas satisfaite.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément.  
Commune de Dampierre, rue de l'Eglise.

### CLOS DE VIGNE

Amé de fruitiers.  
Contenant 1 hectare 22 ares, avec petite maison.  
A la suite dudit clos et ruelle des Caves, 22 ares de vigne.  
Au Petit-Jeu, 11 ares de vigne, clos sur la rue de l'Eglise.  
Ces vignes ne gèlent jamais.  
Rue Morains, maison et dépendances, jardins, cave, arrosage, etc.  
Le tout en très bon état.  
Facilités pour les paiements.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LHERMITTE, notaire Saint-Jean, ou audit notaire. (51)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

Le vendredi 29 janvier 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 16, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession vacante de feu M<sup>me</sup> Louise Bouchard, veuve Thamoineau, rentière, à la requête de M. Doussain, curateur de ladite succession.  
Il sera vendu :  
Lits, couvertures, oreillers, draps, linge, effets d'usage de femme, armoire, commodes, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A VENDRE

VINS DE CHAMPIGNY, clos des Cordeliers, dernières récoltes.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BOUCHET-AMOUROUX, rue Beaurepaire, 41. (54)

Etude de M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

### A VENDRE

Par adjudication amiable.  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Jules Chicoteau, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).  
Le dimanche 28 janvier 1877, à midi.

### LA BAUGERIE

OU PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DES CHAMPS-DE-FOUGÈRES  
Communes d'Abrillé et de Contigné, canton de Langeais (Indre-et-Loire).  
Maison de maître, bâtiments pour le garde et de fermier, jardin, terres, prés, landes, bois et sapinières, en un seul tenant, contenant environ 203 hectares.  
Pays très giboyeux.  
Propriété boisée, d'administration facile.  
S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Jules CHICOTEAU, notaire. (62)

### A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE BELLE MAISON  
Située rue de Poitiers, n<sup>o</sup> 35.  
Avec sortie sur le Champ-de-Foire.  
S'adresser à M. Piton, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

### A LOUER

PRÉSENTMENT, APPARTEMENTS  
A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.  
S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (81)

COMMUNE DE TRÈVES-CUNAUT.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Trèves-Cunault prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Trèves-Cunault, le dimanche 28 janvier 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1<sup>o</sup> 2,040 mètres courants de terrassements, 2,151 f. 06  
2<sup>o</sup> 2,040 mètres courants d'empierrement, 5,379 48  
3<sup>o</sup> Travaux d'art, 322 30  
4<sup>o</sup> Perfectionnement et cylindrage, 104 53  
Total, 8,957 37  
Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### A VENDRE

DEUX CHIENS DE MEUTE  
D'un an.  
S'adresser rue Fardeau, 17.

### RIELLANT

DENTISTE  
Rue de l'Hotel-de-Ville, 17, à Saumur.

### D<sup>r</sup> BONIS

Vessie — Reins — Urines — Ecoulem. — Rétrécissem. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.  
TOULON Bonbon calmant, Bôtes 1 fr. TOULON et 1 fr. 50 (poste franco). Pharm. Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

## CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER  
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.  
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

### FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES

## FANT

7, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grilles pour vitreaux d'églises.

## L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET TOILETTE DE PARIS  
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toiles au moins, de superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

### PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.  
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. CODET.